

Mairie de FORFRY
77165



Procès-verbal de la séance du 26 février 2024

- 1- Signature de prêts concernant la restructuration de la Mairie ;
- 2- Signature des marchés de travaux relatifs à la restructuration de la Mairie ;
- 3- Dossier de demande de subvention Diagnostic de l'Église Sainte Madeleine.

<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	08
Présents :	06
Votants :	07
Absents :	02

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Forfry, légalement convoqué, sur une convocation en date du 15 février en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : M. BON Alain

Mme BARTHELEMY Valérie, M. GAVREL José, M. PIQUAND Nicolas, M. PIQUAND Sébastien, et M. PROFFIT Frédéric.

Absents excusés :

Mme VAVASSEUR Cynthia a donné pouvoir à M. BON Alain,
M. PROFFIT Charles-Henry.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. PIQUAND Sébastien.

Aucune remarque n'étant apporté au compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1 - souscription d'un prêt avance tva / subventions relatifs aux travaux de restructuration de la Mairie

Monsieur le Maire, donne connaissance au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux du programme d'investissement 760 176 euros.

Il rappelle que l'exécution de ce programme comporte pour la Commune la nécessité de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de :

- subventions pour un montant de 421 324 €
- la TVA pour un montant de 126 695.50 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, l'attribution d'un prêt Avance TVA/Subventions d'un montant de 548 016 €. Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 548 016 €
- Durée : 48 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle

- Taux : préfixé. Base de calcul exact/360
- Index de référence : Euribor 3 mois instantané J-2
si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0.65 %
- Remboursement du capital : *in fine*
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 548 €

La Commune de FORFRY s'engage à verser 548 Euros de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de FORFRY s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de FORFRY s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2 - souscription d'un prêt relatif aux travaux de restructuration de la Mairie

Monsieur le Maire, donne connaissance au Conseil d'un projet de restructuration de la Mairie. Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 760 176.00 Euros.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement et s'engage à inscrire l'emprunt au budget 2024 de la commune qui sera voté avant le 15 avril 2024.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- **Montant** : **212 160.00 euros**
- **Durée** : **20 ans**
- **Taux fixe** : **4.15 %**
- **Périodicité** : **trimestrielle**
- **Amortissement** : **amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs des échéances**
- **Frais de dossier** : **212 euros**

La Commune de FORFRY s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de FORFRY s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

03- signature des marchés de travaux relatifs à la restructuration de la Mairie

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de restructuration de la Mairie.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par BN ARCHITECTURES Architecte de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

LOT 01 GROS OEUVRE

Entreprise LAPORTE à THORIGNY SUR MARNE

Montant HT offre de base : 161 220,00 €

LOT 02 COUVERTURE

Entreprise ROQUIGNY à SOISSONS

Montant HT offre de base : 54 300,26 €

LOT 03 METALLERIE MENUIS. METALLIQUE

Entreprise AISNE SUD ALU à CHATEAU THIERRY

Montant HT offre de base : 25 250,00 €

LOT 04 CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS

Entreprise ITG à AVON

Montant HT offre de base : 28 574,89 €

LOT 05 MENUISERIE INTERIEURE

Entreprise MENUISERIE CORCESSIN à CHOISY EN BRIE

Montant HT offre de base : 71 782,85 €

LOT 06 PEINTURE SOL

Entreprise BERNIER à CHANTELOUP EN BRIE

Montant HT offre de base : 20 490,00 €

LOT 07 CHAUFFAGE

Entreprise GUILLO à MEAUX

Montant HT offre de base : 36 359,96 €

LOT 08 ELECTRICITE

Entreprise MONFAUCON à LIZY SUR OURCQ

Montant HT offre de base : 16 500,00 €

Montant total HT de l'opération : 414 477,96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des attributaires désignés ci-dessus.

04-2024 : Dossier de demande de subvention auprès du département Diagnostic de l'Église Sainte Madeleine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les désordres constatés sur le l'église Ste madeleine. Afin de mieux connaître les pathologies de l'édifice, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic

global du bâtiment, en amont d'éventuels travaux. A ce titre, il est proposé de confier cette étude à Mme DEMESTRESCU-GUENEGO Suzana, architecte du patrimoine.

Afin de permettre la réalisation de ce diagnostic global, il précise qu'il est envisagé de solliciter une subvention auprès du Département de Seine et Marne au titre de l'aide au Diagnostic, dispositif mis en place pour les édifices non protégés au titre des monuments historiques.

Eglise Ste Madeleine (P.R.N.P.) : Réalisation du diagnostic global

Le montant prévisionnel de l'étude est le suivant :

Diagnostic de l'église St Médard :	8 000,00 € HT
TVA 20,00 % :	1 600,00 €
Total TTC :	9 600,00 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

Département de Seine et Marne – Aide au diagnostic, 70% du cout H.T. de l'étude, sollicité à 70% :	5 600,00€
---	-----------

Total des subventions publiques : 5 600,00 €

Participation du Maître d'Ouvrage :	2 400,00 €
Tva 20,00% à provisionner :	1 600,00 €
Total TTC :	4 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve l'opération présentée dans sa globalité pour un montant de 8 000,00 € HT, soit 9 600,00 € TTC ainsi que son plan de financement,

Décide l'inscription de la dépense au budget de la collectivité,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du département de Seine et Marne,

S'engage à ne pas commencer cette étude avant d'avoir obtenu la notification de subvention ou l'autorisation de démarrage anticipé,

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.